

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

---  
**Modification des limites territoriales des communes de Saâne-Saint-Just et du Torp-Mesnil**  
**Communes de Saâne-Saint-Just et du Torp-Mesnil**  
---

Il sera procédé **du jeudi 8 décembre 2016 au jeudi 22 décembre 2016 inclus**, soit pour une durée de quinze jours consécutifs, à une enquête publique concernant le projet de modification des limites territoriales entre les communes de Saâne-Saint-Just et Le-Torp-Mesnil, présenté par les communes précitées.

Le projet consiste en la modification des limites territoriales entre les communes de Saâne-Saint-Just et du Torp-Mesnil et le transfert à la commune du Torp-Mesnil des parcelles AE 74, 75, 76, 77, 84 et 85 et ZC 3, ainsi que la voie communale n°1.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes de Saâne-Saint-Just, siège de l'enquête, et du Torp-Mesnil.

La modification territoriale projetée ayant pour effet de porter atteinte aux limites cantonales, un décret en Conseil d'Etat, sur la proposition du ministre de l'Intérieur, est requis.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre resteront déposés dans les mairies de Saâne-Saint-Just et Le-Torp-Mesnil où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

M. Didier Ibled est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire enquêteur recevra aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées à la mairie de Saâne-Saint-Just le vendredi 9 décembre 2016 de 16 heures à 18 heures et à la mairie du Torp-Mesnil le vendredi 16 décembre 2016 de 17 heures à 19 heures.

Des observations peuvent être consignées par toute personne intéressée directement sur les registres d'enquête déposés dans les mairies précitées, être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Saâne-Saint-Just (M. Didier Ibled, commissaire enquêteur, mairie de Saâne-Saint-Just - 2 route de l'Ancienne forge - 76730 Saâne-Saint-Just) ou formulées par voie électronique à l'adresse [mairie-sg.saane-st-just@wanadoo.fr](mailto:mairie-sg.saane-st-just@wanadoo.fr).

Toutes les observations écrites sont annexées au registre.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies de Saâne-Saint-Just et du Torp-Mesnil, à la préfecture de la Seine-Maritime (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques), à la sous-préfecture de Dieppe et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes de Saâne-Saint-Just et du Torp-Mesnil.